

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ERAFP attribue 3 mandats d'Actions américaines.

Paris, le 10 décembre 2013 – Dans le cadre de sa politique d'élargissement de son univers d'investissement et en conformité avec les cinq valeurs de sa charte ISR, l'Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (ERAFP) vient d'attribuer 2 mandats actifs et 1 mandat stand-by de gestion de portefeuille d'Actions américaines.

L'ERAFP a lancé en mars 2013, un appel d'offres restreint dont l'objet est la gestion de fonds d'actions américaines.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Établissement a décidé d'attribuer des mandats actifs à Natixis AM et Robeco Institutional Asset Management. La gestion financière sera respectivement déléguée à Loomis, Sayles & Company et Robeco Boston Partners. Le mandat stand-by a été attribué à Morgan Stanley IM.

Les portefeuilles seront principalement investis dans des actions américaines dans une optique de détention à long terme et avec un objectif de surperformance par rapport à l'indice MSCI USA. Il s'agira d'une gestion de conviction sans limite de tracking error.

La gestion reposera sur une analyse fondamentale approfondie de chaque action du portefeuille impliquant un dialogue nourri avec les sociétés.

La composition du portefeuille devra être conforme au dispositif ISR de l'ERAFP. Pour cela l'entreprise d'investissement analysera chaque action de son portefeuille au regard du dispositif ISR de l'ERAFP par ses propres moyens et/ou en s'appuyant sur des ressources externes.

A titre indicatif, les montants investis à un horizon de trois ans pourraient être de l'ordre de 300 millions d'euros.

La durée initiale du marché est de cinq ans avec la possibilité pour l'ERAFP de reconduire le marché pour trois périodes successives d'un an chacune.

L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR

Avec près de 15 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place au premier rang européen des investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 45000 employeurs et près de 1,75 milliard d'euros de cotisations collectées par an. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP [↑ www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

CONTACT PRESSE Alice Blais - T 01 58 50 96 36 - E alice.blais@erafp.fr